

Communiqué de presse

Quels moyens pour l'ambition culturelle du Président de la République ?

Une délégation d'organisations professionnelles du spectacle vivant, de l'art contemporain, des bibliothèques et des musées de France a été reçue ce **lundi 24 février 2014 par le Président de la République**, en présence de la ministre de la Culture et de la Communication.

Elles ont alerté le Chef de l'Etat sur la nécessité d'inverser la tendance mortifère que constituent les réductions budgétaires, les conséquences de la réforme de la décentralisation et les incertitudes sur l'avenir du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Elles ont pointé la contradiction d'une telle concentration de dangers pour le secteur culturel au regard de son dynamisme économique, de sa fréquentation publique, de l'innovation artistique et technologique dont il est, par excellence, porteur.

Le Président de la République a rejoint les organisations professionnelles sur la nécessité de porter **une nouvelle ambition culturelle**, qui affirme l'image de la France dans le monde et représente un facteur déterminant d'attractivité pour tous les territoires.

Cette ambition culturelle doit, à ses yeux, se traduire par des arbitrages budgétaires favorables à la poursuite du développement de nos filières, malgré les difficultés des finances publiques. Cette ambition doit aussi conduire l'Etat à garantir le cadre national de la politique culturelle et la présence de ses services déconcentrés sur les territoires. La culture doit être régie par un principe dérogatoire dans cette prochaine loi de décentralisation afin qu'elle demeure une compétence partagée par toutes les collectivités, pouvant bénéficier de financements conjugués. Enfin, l'ambition culturelle se traduit dès aujourd'hui par son attachement à la préservation de règles spécifiques aux salariés intermittents du spectacle, au sein de la solidarité interprofessionnelle.

Le Président de la République s'est ainsi voulu rassurant face aux difficultés sans précédent que rencontre le secteur.

Mais, dans l'attente d'engagements plus précis et de décisions concrètes, la profession ne doit pas relâcher sa vigilance ni ses exigences. Les organisations professionnelles appellent donc à rester très mobilisés sur ces enjeux de politiques publiques et d'emploi culturel qui engagent l'ensemble de la vie culturelle de la France.

ADBGV - Association des Directrices et directeurs de Bibliothèques municipales et de Groupements intercommunaux des Villes de France

AGCCPF - Association générale des Conservateurs des Collections Publiques de France

CIPAC - Fédération des professionnels de l'art contemporain

CPDO - Chambre Professionnelle des Directions d'Opéra

PROFEDIM - Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique

SNSP - Syndicat National des Scènes publiques

SYNDEAC - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

SYNOLYR - Syndicat national des orchestres et théâtres lyriques

Contact presse : Marie-Pierre Bayle (SYNDEAC)

Mail : m-p.bayle@syndeac.org

Tél : 01 44 53 72 30